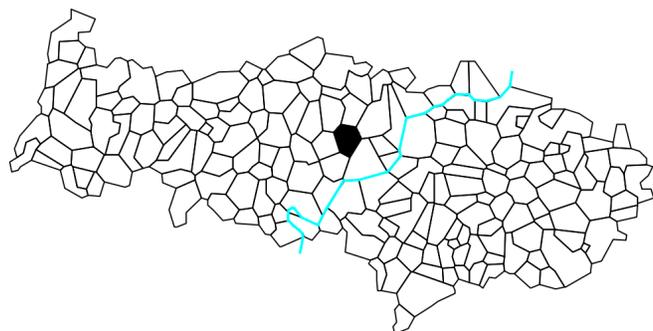




SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'ASSAINISSEMENT
DE LA REGION DE PONTOISE
DEPARTEMENT DU VAL D'OISE

COMMUNE D'HEROUVILLE



PROJET DE ZONAGE DES EAUX PLUVIALES

Bureau d'Etudes Vincent RUBY
320, Av. Blaise PASCAL
77555 MOISSY-CRAMAYEL Cedex
Tel : 01.64.13.31.50.
Fax : 01.64.13.31.51

DATE : mars 2012
Echelle : 1/12 500

Rapport de zonage - Décembre 2011
Dossier : SIARP3608

Pour tout nouveau projet d'aménagement, les rejets d'eaux pluviales - s'ils sont autorisés - seront limités à 2 L/s/ha pour une pluie de retour de 20 ans sur l'ensemble du territoire de la commune.



Zone où il faut limiter le ruissellement

Prescriptions:

Gestion à la parcelle.
En cas d'impossibilité, raccordement des volumes EP non infiltrés au réseau public EP avec un débit de fuite régulé à 2L/s/ha et un ouvrage de rétention avec une pluie de retour 20 ans.

— Limite de commune

